

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Cinémobile à Vienne-en-Val

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JANVIER 2019

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Laurence LEMERLE a donné pouvoir à M. Dominique LELAY
M. Pascal LOMBARD a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
Mme Josiane SEVRAIN a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVault

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BENARD

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2

- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATIONS GÉNÉRALES	Page 5
- VIE PRATIQUE	Page 5

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal :

- renouvelle la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019
- procède à la modification simplifiée du règlement du PLU
- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager pour la période 2020-2025 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion

FINANCES

Le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer des tarifs pour la participation à l'activité mosaïque
- autorise Madame le Maire à solliciter toute subvention pouvant être accordée dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école Louis-Didier Jousselin et de la sécurité routière du centre-bourg

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes des Loges

Prochain conseil municipal : le 27 février 2019

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2018

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Loiret a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine préventive assurera au profit de la commune. Ces missions s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la santé au travail applicable aux agents territoriaux de droit public et aux personnels de droit privé.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle que la commune adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique du Loiret depuis le 1er Janvier 2010. Un premier renouvellement a eu lieu en 2013 puis un second en 2016. Le taux de cotisation est de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel. Il est proposé de renouveler cette convention pour 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal renouvelle, à l'unanimité, la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019

Modification simplifiée du PLU

M. Dominique LELAY, Adjoint au Maire, explique que le PLU de VIENNE EN VAL a été modifié le 15 mars 2013.

Dans le cadre de cette procédure engagée par la commune, figurait notamment la suppression d'un emplacement réservé indiqué dans la liste sous le numéro 10.

Or si l'emplacement 10 a bien été visé dans la procédure de modification, et retiré de la liste des emplacements réservés (pièce 5-1 du dossier de PLU) il figure encore à tort sur le plan de zonage.

En conséquence, la procédure de modification simplifiée engagée par la commune consiste en la rectification de cette erreur matérielle, et vise à mettre le plan de zonage en conformité avec la liste des emplacements réservés telle qu'elle a résulté de la précédente modification du PLU.

Avant la mise à disposition au public, le dossier est notifié pour information aux personnes publiques suivantes : le préfet, les présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté de Communes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture.

Le bilan des observations du public sera présenté au conseil municipal en vue d'adopter le projet éventuellement modifié.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la modification simplifiée du règlement du PLU et charge Madame le Maire de l'accomplissement des formalités nécessaires

Centre de Gestion - consultation assurance statutaire et protection sociale

Le centre de gestion 45 lance un appel à concurrence afin de sélectionner un organisme d'assurance permettant aux agents d'adhérer à des garanties d'assurance complémentaire prévoyance (maintien de salaire) et mutuelle santé, à effet du 1er janvier 2020.

La commune doit donner son accord pour participer à cette consultation en donnant mandat au CdG du Loiret ce qui permettrait de comparer l'offre du prestataire retenu avec notre contrat actuel.

La participation à cette consultation n'engage pas la commune qui restera maître dans la décision qu'elle prendra sur cette question.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager pour la période 2020-2025 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion

FINANCES

Action mosaïque - tarifs et encaissement

M. Pascal SEMONSUT, Adjoint au Maire, explique que cet été une action mosaïque a été organisée à destination des Viennois afin qu'ils puissent créer des plaques décoratives, les participants s'engageant à les apposer sur leur façade ou dans leur jardin de manière visible de la rue.

Des activités similaires seront organisées le 19 et le 26 janvier et le 2 février 2019 sous la forme suivante :

- La première participation à l'action mosaïque est gratuite.
- A partir de la seconde participation, la création d'une plaque de mosaïque sera facturée comme suit :
 - o Plaque de 20x30 cm : 7,50 euros
 - o Plaque de 40x60 cm : 15 euros

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs pour la participation à l'activité mosaïque et charge Mme le Maire de modifier la régie culturelle pour y intégrer les produits d'activités culturelles de toute nature

Demande de subventions - toiture de l'école Louis-Didier Jouselin et sécurité routière

Mme Odile DURAND, Maire, indique qu'une grande partie de la toiture de l'école doit être rénovée de manière rapide. Le projet sera inscrit au budget 2019 pour un début d'exécution de travaux cette même année. De la même manière, des aménagements de sécurité routière sur le centre-bourg sont également prévus pour l'année 2019.

Afin de financer ces travaux, la commune a la possibilité de demander des subventions, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi que le volet 3 et 3ter de l'appel à projet d'intérêt communal du département du Loiret.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute subvention pouvant être accordée dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école Louis-Didier Jouselin et de la sécurité routière du centre-bourg

INTERCOMMUNALITE

Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes des Loges

M Yann THOMAS, Conseiller communautaire et Conseiller municipal, présente le rapport d'activité 2017 de la CCL.

Ce rapport est mis à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture et sur son site internet www.vienne-en-val.fr

Après cet exposé, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes des Loges

VIE PRATIQUE

Calendrier des fêtes

JANVIER

Samedi 12	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 13	Rando ouverture VTT	ASV VTT	Salle des Ecuries
Samedi 19	Cinémobile		Place du Prieuré
Dimanche 20	Jeux de société	Les Kids Viennois	Salle des Fêtes
Samedi 26	Bal folk	RAMDAM	Salle des Fêtes

FEVRIER

Dimanche 3	Vide grenier	Les Kids Viennois	Salle des Fêtes
Dimanche 10	Randonnée Pédestre St-Valentin	ASV Randonnée	Salle des Fêtes
Samedi 16	Cinémobile		Place du Prieuré

MARS

Samedi 2	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Samedi 9	Carnaval école	Les Kids Viennois	Salle des Fêtes

La séance est levée à 22 h 00

A Vienne-en-Val, le 21 janvier 2019

Le Maire,

Odile DURAND